

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates like 16 Jeudi s. Marcel, 17 Vend. s. Gênelphe, 18 Sam. Ch. des Pierre.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION. Rows include times like 7 h. 30' du matin, 7 heures du soir, 10 heures du soir.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 11 janvier 1862.

Par décret impérial en date du 8 janvier 1862, Le Sénat et le Corps législatif sont convoqués pour le lundi 27 janvier 1862.

Nous lisons dans le bulletin du Moniteur :

« La session législative sera ouverte le 27 Janvier, par l'Empereur. Comme l'année dernière, un exposé de la situation de l'Empire sera déposé, le lendemain de l'ouverture de la session, sur le bureau du Sénat et du Corps législatif, qui auront à s'occuper immédiatement de leur organisation intérieure. »

BULLETIN

Les commissaires du Sud sont rendus à la Grande-Bretagne. Le conflit du Trent et les conséquences redoutables qu'il menaçait d'entraîner pour le commerce du monde, ont entièrement disparu. Les États-Unis ont fait droit aux réclamations anglaises. — Il résulte des détails fournis par la City of Washington sur cette affaire, que tout s'est passé d'ailleurs avec une courtoisie qui donne un démenti formel aux assertions répandues en Europe par les partisans de la guerre. — L'ultimatum anglais n'a rien eu d'insultant, et le gouvernement de Washington avait désavoué l'acte du capitaine Wilkes avant que le cabinet britannique eût fait connaître ses exigences. — Cet accord tourne au profit des principes civilisateurs que la France défend. Et de plus, la restitution de MM. Mason et Slydell consacre un droit : le pavillon neutre couvre désormais les marchandises et les personnes vis-à-vis des belligérants. — L'affaire du Trent, si elle a troublé longtemps les esprits, aura du

moins servi à l'inauguration pratique d'un grand principe.

Les feuilles de Turin sont toujours en émoi. La question ministérielle préoccupe vivement le pays. On sait que la réunion parlementaire, après avoir entendu les explications du baron Ricasoli, s'est séparée sans prendre de résolution. De son côté, la gauche s'assemble pour décider la ligne de conduite qu'elle doit suivre.

La prise d'Auletta (Sicile) a coûté beaucoup de mal. La troupe aurait mis en déroute une bande d'environ quarante hommes. Une patrouille de lanciers, trompée par de faux avis, a été prise dans une embuscade de 200 hommes, près le pont de Sessa. Seize lanciers ont été tués.

Par suite de la recrudescence des assassinats et du brigandage, la loi martiale a été proclamée à Pesth. Le bourguemestre de la ville de Myskolez a été traduit devant un conseil de guerre pour avoir refusé de livrer les archives aux autorités.

Les nouvelles de Varsovie contrastent toujours avec les publications officielles. D'après la Gazette de Silésie, le gouvernement proclamerait bientôt une amnistie; tandis que les nouvelles privées nous disent qu'un organe clandestin ayant été découvert, l'autorité sévit de plus fort et fait de nombreuses arrestations. — Un nouvel archevêque de Varsovie a été nommé par le Saint-Père.

La situation de Lisbonne est fort triste. On se dispose de transférer les restes de l'infant don Juan au Panthéon de San-Vincente de Fora, où reposent ses deux frères. La crainte de nouveaux désordres n'a pas cessé. Les troupes sont consignées dans leurs quartiers.

Un violent tremblement de terre s'est fait res-

sentir au nord du Péloponèse, disent les nouvelles d'Athènes. Le vieux et le nouveau Corinthe, Aigion, Patras, ont éprouvé de graves dommages. Athènes a été épargnée.

Une lugubre nouvelle du Sud, qu'on lira plus loin, nous est transmise par le Courrier des Etats-Unis, à la date du 19 décembre. La ville de Charleston est à moitié réduite en cendres.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Marseille, 9 janvier.

On mande de Constantinople le 4er janvier que le gouvernement turc, reconnaissant la nécessité de mesures radicales, a décidé que tout le papier monnaie sera retiré dans l'espace de douze années. Il sera remplacé au fur et à mesure par une monnaie dite bechlik, perdant actuellement la moitié de sa valeur. On établira aussi de forts impôts sur les immeubles, sur le sel, sur le tabac et les patentes, et sur les Européens, au moyen d'un accord avec les ambassades étrangères.

Rome, 8 janvier.

Le Pape a publié un bref apostolique, dans lequel il dit qu'il continue à consacrer tous ses soins à la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine. Une commission spéciale permanente a été créée dans le sein de la propagande. Elle s'occupera exclusivement des affaires des églises d'Orient. — La commission chargée de l'examen des livres orientaux est supprimée. — Un nouvel archevêque est nommé à Varsovie; il se nomme Filinski.

Londres, 9 janvier.

Le Morning-Post, après avoir annoncé que le gouvernement fédéral a cédé et déclaré à lord Lyons qu'il lui rendrait les prisonniers quand et où il le voudrait, ajoute : « Nous supposons que cette réparation tardive a été accompagnée des excuses exigées.

La cabinet de Washington a, du reste, remis un long mémoire à lord Lyons. Nous espérons que les explications données par le gouvernement fédéral ne contiennent rien de blessant pour l'Angleterre, et nous espérons également que les deux passagers arrêtés à bord de l'Eugenia-Smith seront également rendus, et cela avec moins d'humiliation pour les Américains. »

Londres, 9 janvier.

Le Daily-News témoigne la plus grande satisfaction des nouvelles pacifiques venant d'Amérique, et il félicite l'Angleterre d'avoir échappé à la nécessité d'une alliance avec le Sud.

Le Morning-Herald dit que M. Lincoln a préféré sauver son pays plutôt que d'augmenter sa popularité; il s'est refusé à entraîner les États-Unis dans une guerre qui aurait détruit son pouvoir ainsi que son commerce et son crédit. L'Amérique, du reste aurait gagné une grande popularité en Angleterre si elle avait fait une réparation immédiate.

Le Daily-Telegraph et les autres journaux témoignent également une grande satisfaction des nouvelles pacifiques.

Londres, 9 janvier.

Le Times exprime sa satisfaction du succès obtenu. C'est une grande victoire, dit-il, bien que nous trouvions aujourd'hui dans la même situation qu'avant d'avoir été insultés. Il y eut un temps dans notre histoire où nous n'aurions pas éprouvé la joie réelle que nous ressentons, de ce qu'une guerre a pu être évitée par un arrangement pacifique, et si la même insulte avait été faite à la France, nous doutons qu'elle eût montré la même modération, et qu'elle se fût contentée d'une réparation tardive.

Quant à la note du gouvernement fédéral qui accompagne la restitution des prisonniers, nous sommes préparés d'avance à entendre tranquillement le flux des paroles américaines, quand bien même il s'y trouverait des expressions pouvant ressembler à des menaces et à du mauvais vouloir. Peu nous importe si la réparation se fait de bonne grâce ou non; et quant aux excuses, elles se trouvent implicitement comprises dans la restitution des prisonniers.

Londres, 9 janvier.

La mise en liberté des commissaires confédérés est

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 11 janvier 1862.

UN ACCIDENT DE CHASSE (1)

N° 18.

CHAPITRE VIII. (Suite.)

UNE CRUELLE ÉPREUVE.

Elle souffrait, la pauvre mère, au moins autant que son fils; car elle voyait le bonheur du marquis attaché à l'amour de Mlle Norvil, et la perte de cet amour lui semblait devoir entraîner les conséquences les plus funestes. Sachant que l'abbé, au lieu de se retirer dans sa chambre, était entré dans celle de la malade, elle prêtait l'oreille, épiant sa sortie. Il y resta plusieurs heures, nouveau sujet d'alarme pour elle, qui se demandait si l'état de Gabrielle exigeait qu'elle fût veillée toute la nuit, ou s'ils s'étaient endormis tous les deux. Cette dernière supposition la retint chez elle jusqu'au moment où le bruit l'avertit que l'abbé quittait son poste, jugeant sans doute que sa présence n'était plus nécessaire. Alors elle se glissa avec précaution dans la chambre de Gabrielle et s'établit à son chevet.

L'intérêt et l'affection l'y conduisaient-ils seuls? Venait-elle là dans l'unique but de prodiguer des soins? Non, il faut bien l'avouer, elle pensait à son

fils avant tout; elle espérait surprendre, dans les paroles incohérentes de rêves févres, le secret dont dépendait peut-être tout l'avenir de René. Elle fut trompée dans son attente; le sommeil de Gabrielle était agité, mais il ne lui échappait que des soupirs, des gémissements, des exclamations inarticulées qui semblaient trahir l'horreur, l'épouvante et la supplication; et, au milieu de tout cela, pas un mot qui éclairât la marquisse. Le nom de René fut le seul que prononça Gabrielle, avec un accent désolé, déchirant, qui perçait le cœur.

Mme de Ternouire demeura longtemps, bien longtemps penchée sur ce lit, honteuse de cet espionnage, mais sacrifiant encore une fois sa dignité à l'intérêt de son fils. Enfin jugeant, à un mouvement de Gabrielle, que celle-ci allait s'éveiller, elle s'éloigna à pas furtifs.

Gabrielle ouvrit les yeux un instant après. Elle eut d'abord quelque peine à se rendre compte de son malaise et de sa lassitude. Mais bientôt, rassemblant et débrouillant ses idées, elle se rappela les révélations de Mme de Sombrelle et demanda de toute son âme à Dieu la grâce de mourir. Combien de jeunes filles ont formé le même vœu sous l'empire d'un désespoir moins profond, moins légitime surtout! Celui de Gabrielle avait des motifs sérieux. Foudroyée la veille par le coup imprévu qui la frappait, brisée, anéantie, incapable de penser, elle avait souffert cruellement presque sans avoir conscience des causes de sa douleur. Maintenant qu'elle réfléchissait, elle sentait mieux toute l'horreur de sa situation, et elle n'y voyait pas d'autre issue que la mort.

Qui la pleurerait, d'ailleurs? De qui sa perte ruinerait-elle le bonheur ou les espérances? Emilie lui portait beaucoup d'amitié; elle le croyait du moins, la pauvre âme candide! Mais elle avait oui dire tant de fois que les regrets mêmes de nos meilleurs amis ne nous suivent pas longtemps dans la tombe! La marquisse la chérissait; mais, toute préoccupée de son fils, elle lui chercherait une autre femme et oublierait l'infortunée Gabrielle. Et René? La mort de sa fiancée l'affranchirait d'un pesant fardeau; il lui donnerait quelques larmes peut-être, puis il s'empresserait de jouir de sa liberté. Oui, ce serait une faveur du Ciel que de mourir, puisqu'elle n'était nécessaire ici-bas au bonheur de personne et que la vie lui était à charge.

Pour comprendre ce qu'elle souffrait, pour se faire une idée de ce suprême découragement qui s'emparait d'elle, il faut avoir éprouvé, très-jeune encore, une de ces déceptions d'autant plus amères qu'on y était moins préparé, et que l'âme, toute confiance et tout amour jusque là, n'avait cru qu'aux sentiments nobles et vertueux. L'heure qui détruit notre illusion la plus chère et celle qui nous arrache du cœur la foi en celui que nous aimons. Notre affection nous le représentait paré de tous les mérites; nous croyions chérir en lui ses qualités autant que sa personne, et surtout nous nous figurions lui devoir notre attachement en échange du sien. Lorsque tombe notre bandeau, quel est le désenchantement le plus cruel : apprendre qu'il n'était pas digne de nous, ou acquérir la certitude qu'il ne nous aimait point? Gabrielle recevait les deux coups à la fois, et, confessons-le, pour cette âme plus tendre que fière, l'indifférence du marquis était

au moins aussi poignante que la connaissance de son crime. Elle s'avouait en frémissant que, si elle avait été sûre de son amour, elle l'aurait pardonné sans trop de peine. Cette indulgence, coupable à ses propres yeux, lui révélait toute la profondeur de son attachement pour René, et peu s'en fallait qu'elle n'eût horreur d'elle-même et qu'elle ne se crût aussi criminelle que lui.

Il ne lui vint pas une seconde à l'esprit de douter des paroles d'Emilie; elle ne savait pas que l'amour peut rendre calomniateur. Selon elle, la baronne était entièrement désintéressée dans la question et n'avait formulé une accusation si grave que pour conjurer le malheur d'une amie. Malgré cela, Gabrielle ressentait à son égard une sorte de défiance instinctive; mais elle l'attribuait à la jalousie de ce qu'Emilie possédait l'amour de René; aussi la combattait-elle de toutes ses forces comme un acte d'injustice et d'ingratitude.

Le jour était venu; les premiers rayons du soleil pénétraient dans la jolie chambre bleue jusque là si chère à Gabrielle et que lui paraissait ce matin triste et sombre comme tout le reste. Déjà un certain mouvement se faisait dans la maison; on allait venir d'un moment à l'autre s'informer de l'état de sa santé. Oh! comme elle redoutait la visite de la marquisse! Que répondre à ses questions affectueuses, comment dérober à son inquiète sollicitude, à sa pénétration le terrible secret qu'il fallait lui cacher à tout prix? Gabrielle persista dans sa résolution d'être forte et de ne pas se trahir, quoi qu'il lui en coûtât.

Rien que l'idée de revoir le marquis la faisait trem-

(1) La reproduction est interdite.

officiellement confirmée. MM. Mason et Slidell, ainsi que leurs attachés, MM. Eustace et Macfarland viendront en Angleterre la semaine prochaine, à lord d'un Stramer américain.

Liverpool, 9 janvier.

Le marché est très-agité; il s'est traité à l'ouverture 20,000 balles. Le coton américain a haussé de trois quarts.

Turin, 9 janvier.

Il y a eu, hier soir, de nombreuses réunions de députés de la majorité. On a posé la question de savoir si après les explications données par M. Ricasoni, dans la précédente réunion, la majorité devait continuer son appui au ministère.

M. Minghetti a parlé longtemps en faveur du ministère, et l'assemblée a décidé, à l'unanimité, que la majorité maintiendrait sa confiance au ministère.

Plusieurs députés n'appartenant pas à la majorité avaient demandé à assister à ces réunions, parmi eux on remarquait M. Pepoli, le général Sirtori et autres.

Madrid, 8 janvier.

Dans la séance des députés, M. Collantes a déposé le projet de loi relatif à l'approbation du traité de commerce avec le Maroc.

On assure que le *Sumter* est parti.

CONSERVATION DE L'EAU DE PLUIE

pour l'usage domestique des habitations rurales.

Il serait sans doute superflu de démontrer la nécessité de l'eau. Pour nous, habitants de la vallée, qui possédons cet élément à profusion, la sécheresse est une question tout-à-fait secondaire; mais pour le propriétaire du *Causse*, quand le troupeau bêle de soif et que la source est tarie, le manque d'eau atteint les proportions d'une véritable calamité. Que de villages réduits aux seules ressources d'une mare à peu près corrompue; et chaque jour, pendant l'été, ne voyons-nous pas les nombreux chariots qui viennent s'approvisionner à la rivière? C'est donc un service à rendre aux communes et aux propriétés rurales, que de leur signaler un moyen commode et peu coûteux de parer aux éventualités de la saison torride. Les citernes vénitienes ne laissent rien à désirer pour atteindre ce résultat. D'un usage assez répandu en Italie, elles ont été propagées en France par M. Gabriel Grimaud de Caux; ce sont des réservoirs qui ont le double avantage d'épurer et de conserver indéfiniment l'eau de pluie. Mais avant d'aller plus loin, qu'on nous permette d'entrer dans quelques considérations générales, propres à faire ressortir leur efficacité et ce qu'ils ont de logique dans la disposition.

L'eau, réduite à son maximum de pureté est un agent complètement neutre; on ne la rencontre ainsi que dans les laboratoires de chimie; car elle dissout la plupart des corps ou tient en suspension ceux dont la pesanteur spécifique est inférieure à la sienne; en conséquence, ses effets sur l'économie dépendent essentiellement du milieu qu'elle a traversé lorsqu'elle se présente à nous. Se désaltérer, par exemple, à une source que l'on ne connaîtrait pas, serait commettre une imprudence grave; car le liquide, quoique inoffensif par lui-même, peut avoir dissout des éléments morbides ou s'y

trouver mélangé; et, par suite, devenir funeste à l'économie.

L'eau décompose toutes les substances organiques; cette propriété réactive donne naissance à divers gaz qui, se combinant avec elle, la rendent saumâtre ou putride; on la ramène à son état de pureté primitive en lui faisant traverser quelques couches de charbon de bois convenablement pilé. Ce corps, en effet, possède une grande affinité pour les gaz avec lesquels il se trouve en contact et devient ainsi un spécifique précieux de la putréfaction.

L'eau peut encore supporter une infinité de molécules inorganiques qui troublent sa limpidité; mais le sable de moyenne grosseur est un amas assez dense pour retenir les matières solides ou ductiles et assez poreux pour laisser passer un fluide subtil comme l'eau. Le sable est dès lors un filtre naturel.

Enfin, l'on avance en hygiène, que le liquide qui nous occupe convient d'autant plus à nos organes qu'il pèse moins; or, dans son passage à travers l'atmosphère, l'eau de pluie absorbe une certaine quantité d'hydrogène qui diminue très-sensiblement sa densité naturelle; donc, l'eau de pluie remplit les meilleures conditions hygiéniques.

Telle est la théorie sur laquelle reposent les dispositions des citernes vénitienes. Elles permettent d'avoir en tout temps et sans frais onéreux d'établissement une eau potable, neutre, limpide, légère et dont la température s'harmonise parfaitement avec les exigences de nos organes.

Description.

Pour établir une citerne vénitienne, on creuse dans le sol une excavation ayant la forme d'une pyramide quadrangulaire dont la troncature serait tournée vers le bas. Afin de prévenir les éboulements, les talus de la fouille doivent être inclinés au plus à 45 degrés (1 m de base pour 1 m de hauteur); on donne à cette fouille des dimensions proportionnées à la quantité d'eau à aménager.

Au fond de l'excavation, on place une pierre circulaire, en gré, excavée en *cul de chaudron*, d'un diamètre égal à celui d'un puits ordinaire. Les bords supérieurs de cette pierre sont horizontaux, et leur largeur égale à la longueur de la brique. Sur ces bords on élève un puits, de trois à quatre mètres de profondeur non compris la *margelle*; les deux premières assises du cylindre doivent être en brique creuse que l'on fabrique à Agen, ou mieux encore en briques du pays percées de trous avant la cuisson.

Lorsque la maçonnerie atteint une hauteur de soixante à soixante-dix centimètres (deux pieds) on crepète avec de l'argile bien pétrie les parois de l'excavation sur une épaisseur de vingt centimètres. Cette opération a pour objet de rendre imperméable le terrain naturel; l'on remplit ensuite de sable bien lavé le vide compris entre l'évasement de la pyramide et la face extérieure du cylindre creux. On procède de cette façon de deux pieds en deux pieds jusqu'à ce que l'on arrive à 0,25 centimètres en contre bas de la superficie du sol. L'on a alors un rectangle formé d'argile et rempli de

sable au centre duquel se trouverait un puits.

A chaque angle de ce polygone on ménage une excavation (*canaletti*) d'un mètre environ de profondeur que l'on remplit de charbon grossièrement pilé. Le tout, sauf le puits, est ensuite recouvert d'un pavage ordinaire qui garnit l'espace de 0,25 centimètres, laissée *ad hoc* en contre-bas du sol.

Au moyen de dalles on réunit les eaux d'un toit que l'on dirige par des caniveaux souterrains dans les *canaletti*. Ces eaux traversent la couche de charbon qui s'empare de leur gaz méphitique, se filtrent à travers le sable et par les interstices de la brique perforée, s'introduisent dans le puits vierges de toute matière étrangère.

Ce procédé aussi simple qu'utile se trouve, comme on le voit, à la portée de tout le monde; c'est ce qui le recommande spécialement à l'attention des propriétaires dépourvus de sources ou de ruisseaux pendant une partie de l'année (').

J.-B. CARRIOL.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 1862, le sieur Rigal (Robert) a été nommé instituteur communal de Berganty en remplacement du sieur Drouilles, démissionnaire.

Les candidats à l'école navale en 1862 devront se faire inscrire, du 1^{er} au 15 avril, à la préfecture du département où est établi le domicile de leur famille.

Un décret impérial du 24 septembre 1860 fixe le minimum d'âge à 14 ans et le maximum à 17 ans.

Pour ce qui concerne les demandes de bourses, l'insuffisance de la fortune des parents doit être constatée au moment de l'inscription par une délibération motivée du conseil municipal.

Un arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1861, fixe comme suit, l'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1861, dans le département :

Arrondissement de Cahors.

Le 24 février 1861, à midi très-précis, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès;

Le 25, à la même heure, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry;

Le 26, à la même heure, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne;

Le 27, à la même heure, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque;

Le 28, à la même heure, le canton de Castelnaud-Montriat, à la mairie de Castelnaud-Montriat;

Le 1^{er} mars, à la même heure, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq;

Le 3, à la même heure, le canton de Luzech, à la

L'administration du *Journal du Lot* appréciant l'avantage qui peut ressortir de l'établissement des citernes vénitienes dans nos campagnes, s'est empressée, pour être agréable au public, de se procurer les plans nécessaires à cette construction, afin de les mettre gratuitement sous les yeux des personnes qui auraient plaisir d'en prendre connaissance.

bler, et pourtant il lui fallait bien affronter aussi cette épreuve, pour ne pas éveiller les soupçons. Elle était donc résignée à subir en silence les plus cruelles tortures, lorsque l'abbé parut et commença par lui tâter le pouls. Son devoir de médecin accompli, il lui donna à entendre, en quelques mots pleins de bonté et de délicatesse, qu'elle trouverait toujours en lui un ami discret et dévoué, un père, un confesseur, Gabrielle sentit qu'il devinait bien où était le siège de son mal, et elle regretta son serment à Emilie; c'eût été un si grand soulagement pour elle que de pouvoir s'ouvrir à ce sage conseiller! Il lui aurait donné quelque avis salutaire il l'aurait aidée à sortir de cette position douloureuse, il se serait chargé de tout auprès de la marquise. Et Gabrielle connaissait trop son esprit et son cœur pour ne pas être sûre qu'il apporterait à cette mission tous les ménagements d'une amitié vraie, d'une raison supérieure et d'une pieuse charité. Un moment, elle eut la tentation de lui révéler tout.

« Car, se disait-elle, peut-être est-il déjà le confident du marquis, et ne lui apprendrais-je rien. » D'ailleurs, épancher son âme devant un homme de ce caractère, n'est-ce pas, pour ainsi dire, se confier à Dieu seul? Elle n'en fit rien, cependant; mais le consolant aspect de cette vénérable figure, si grave, si tranquille et si sereine, en si parfaite harmonie avec l'austère habit religieux, lui suggéra une inspiration qu'elle accueillit comme descendue d'en haut. A l'instant même, sa résolution fut arrêtée: elle venait de sentir qu'il reste un refuge aux cœurs brisés, et que l'amour

divin guérit les blessures faites par les affections humaines. Le peu qu'elle avait vu du monde suffisait pour le lui faire prendre en dégoût. Elle le fuirait, elle irait demander à la solitude et aux travaux du cloître, sinon le bonheur — il n'en était plus pour elle — au moins la paix... et l'oubli, si toutefois Dieu nous accorde d'oublier!

De ce moment, elle fut plus calme, et, dès que la marquise se présenta, elle lui sourit en affirmant qu'elle se sentait beaucoup mieux. M^{me} de Ternouze lui prodigua des caresses inusitées, comme si elle voulait, à force de tendresse, encourager des épanchements. Ses questions indirectes, ses paroles toutes pleines d'affection, l'inquiétude qui perçait à travers sa tranquillité feinte, rendirent bien difficile à la pauvre enfant ce rôle de dissimulation si nouveau pour elle. Et quand la marquise, la nommant sa fille, lui promit de s'entendre bientôt avec René sur l'époque de leur mariage, elle réprima à grand-peine un cri de terreur. Mais son respect et son amour presque filial pour cette noble femme lui donnèrent la force de se contraindre. M^{me} de Ternouze s'en alla rassurée, après avoir aidé de ses propres mains à la toilette de Gabrielle; car elle avait demandé avec instances la permission de se lever. Elle étouffait au lit; le repos lui était intolérable; elle voulait respirer le grand air, se mouvoir, s'occuper, tromper par une agitation et une fatigue corporelles cette agitation intérieure qui la dévorait sans qu'elle pût l'exhaler.

Mais elle comptait sans son extrême faiblesse; une fois debout, elle fut incapable de faire un pas. On l'installa dans un grand fauteuil près d'une fenêtre

ouverte, avec des fleurs à côté d'elle pour faire des bouquets, seule distraction qu'on lui permit. L'abbé lui interdit la lecture, la marquise lui enleva sa broderie, puis on la laissa seule pour ne pas la fatiguer, et l'on fit prévenir M^{me} de Sombrelle de son indisposition.

Hélas! Gabrielle ne songeait déjà plus à broder, ni à lire; les fleurs même, qu'elle aimait tant, restèrent éparpillées sur le guéridon sans obtenir un regard. Elle contempla un instant le ciel et les grands arbres du parc; mais l'aspect de cette sérénité et de cette fraîcheur, qui la réjouissait d'habitude, lui fit tant de mal qu'elle ferma les yeux pour ne plus rien voir de tout cela. Absorbée dans ses pensées douloureuses, elle n'entendit pas que quelqu'un entraînât à petit bruit et s'avancât jusque tout près d'elle.

C'était René. Sachant qu'elle était levée et craignant d'essuyer un refus s'il demandait à la voir, il se présentait sans être annoncé. Il la crut endormie et se mit à la considérer avec recueillement. Gabrielle paraissait souffrante; elle était pâle, mais d'une touchante beauté. Vêtue d'une robe de percale blanche, ses cheveux blonds inondant ses épaules et retenus sur son front par un large ruban de velours noir noué derrière la tête, ses deux mains délicates croisées sur la poitrine, elle conservait, même en ce moment, ce caractère de noblesse et de pureté toujours empreint sur ses traits. Elle n'était point de ces femmes qui ne paraissent à leur avantage que dans certains moments et à de certaines conditions. Jolie, sémillante quand elle parcourait les allées du parc, les joues roses et l'œil radieux; belle dans la souffrance

mairie de Luzech;

Le 4, à la même heure, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque;

Le 5, à la même heure, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals;

Le 6, à la même heure, le canton de Catus, à la mairie de Catus;

Le 7, à onze heures très-précises du matin, le canton de Cahors (nord), à la mairie de Cahors;

Le 8, au même lieu et à la même heure, le canton de Cahors (sud).

Arrondissement de Figeac.

Le 24 février, à onze heures très-précises du matin, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière;

Le 25, à la même heure, le canton de Bretenoux, au prétoire de Bretenoux;

Le 26, à dix heures très-précises du matin, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré;

Le 27, à la même heure, le canton de Lacapelle-Marival, à la mairie de Lacapelle-Marival;

Le 28, à la même heure, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc;

Le 1^{er} mars, à la même heure, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon;

Le 3, à la même heure, le canton de Figeac (est), à la mairie de Figeac;

Le 4, au même lieu et à la même heure, le canton de Figeac (ouest).

Arrondissement de Gourdon.

Le 24 février, à onze heures très-précises du matin, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac.

Le 25, à la même heure, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon;

Le 26, à une heure très-précise du soir, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac;

Le 27, à dix heures très-précises du matin, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac;

Le 28, à la même heure, le canton de Martel, à la mairie de Martel;

Le 1^{er} mars, à onze heures très-précises du matin, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac;

Le 3, à la même heure, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat;

Le 4, à une heure très-précise du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat;

Le 5, à deux heures très-précises du soir, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain.

Les membres de la commission de l'enquête ouverte sur le projet de déclassement de la route départementale n° 17, de Villesèque à Agen, sont :

MM. Caviolle, maire de Cahors, président;

Gleizes, membre du conseil général du canton de Montcuq;

Lurgie, membre du conseil général du canton de Luzech;

Izar Fontanet, juge de paix, propriétaire à Cahors;

Vialas, maire de Villesèque;

Pechméja, maire de Sauzet;

Bessières, maire de St-Matré.

Un arrêté préfectoral, daté du 31 décembre, fixe l'ouverture des livraisons des tabacs, en 1862, au 8 janvier courant, pour les communes dépendant du magasin de Cahors, et au 21 du même mois pour celles qui font partie du magasin de Souillac.

Voici l'ordre des livraisons pour le magasin de Cahors :

Contrôle de Cajarc.

Larnagol, Saint-Chels, Cajarc, Montbrun, Cadrieu, Lugagnac, Cénévières, Calvignac, Saint-martin-Labouval, Crégols, Sabadel, Sénéillac, Lentillac, Or-

par l'expression douce et résignée de son visage, elle ne perdait jamais le charme tout particulier de son innocence naïve.

Aussi que d'admiration, que d'amour dans les regards du marquis! Jamais sa fiancée ne lui avait paru plus gracieuse et plus intéressante. Dieu sait combien de temps il serait resté plongé dans son extase, si deux larmes, s'échappant entre les longs cils de Gabrielle, n'avaient roulé sur ses joues, comme deux perles, bientôt suivies de deux autres. A cette vue, le cœur de René se serra. Toutes ses craintes, tous ses doutes, toute sa jalousie revinrent l'assaillir et lui arrachèrent une exclamation de douleur. Gabrielle tressaillit, se redressa brusquement, et, toute tremblante, fixa sur lui de grands yeux effrayés; puis elle se renversa de nouveau dans son fauteuil en se cachant le visage de ses deux mains.

« Gabrielle, dit-il d'une voix timide, je vous ai fait peur, j'ai troublé votre repos; pardonnez-le moi! »

Point de réponse.

« Je vous en supplie, ne dérobez pas vos traits à mes regards; parlez-moi. M'en voulez-vous de vous avoir surprise, d'être entré ici sans votre autorisation? Mais j'avais besoin de vous voir, Gabrielle, mais je brûlais de vous entendre. Encore quelques heures de cette privation que vous m'imposez, et je tombais malade à mon tour. »

Vicomtesse de LERCHY.

(La suite au prochain numéro.)

nhac, Blars, Cabrerets, Sauliac, Marcillac, Saint-Sulpice, Bregues, Sainte-Eulalie, Corn, Bousnac, Bédier, St-Pierre-Toirac, Laroque-Toirac, Gréalou.

Contrôle de Cahors.

Cahors, extra muros et intra muros.
Cette commune livrera chaque jour, par section, dans la proportion du tiers des livraisons journalières, pendant la durée des livraisons des deux contrôles.

Nuzéjols, Catus, Crayssac, Labastide-du-Vert, Parnac, St-Vincent, Luzèch, Cézac, Sainte-Alauzie, Saint-Cyprien, Lascabanes, Labastide-Marnnac, Pern, Montal (le), Vers, Saint-Géry, Bouziès, Saint-Cirq-Lapopie, Bergant, Escalzel, Cours, Cras, Saint-Martin-de-Vers, Lauzès, Valrouffé, Maxou, Laroque-des-Ares, Arcambal, Flaujac, Cieurac, Pradines, Mercuès, Espère, Caillac, Douelle, Albas, Anglars-Juillac, Belaye, Grézels, Lagardelle, Pescadoires, Prayssac, Castelfranc.

MAGASIN DE SOUILLAC.

Loubressac, Saint-Céré, Saint-Michel-Loubéjou, Prudhomat, Reillac, Durban, Quissac, Espédaillac, Grèzes, Livernon, Assier, Souillac, Gignac, Lanzac, Cressensac, Lachapelle-Auzac, Cuzance, Cavaillac, Condat, Martel, Montvalent, Floirac, Saint-Denis, Vayrac, Bétaille, Creysse, Baladou, Saint-Sozy, Meyronne, Gramat, Bastit (le), Lamotho-Fénélon, Loupiac, Payrac, Masclat, Fajoles, Nozac, Peyrinhac, Gourdon, Vigan (le), Léobard, Salviac, Dégagnac, Saint-Germain, Concorès, Caniac.

M. Calmels de Puntis, nommé procureur impérial, à Cahors, par décret du 14 décembre 1861, a été installé, mardi dernier, à l'audience de la première chambre du tribunal civil.

La revue trimestrielle du dépôt du 80^e de ligne a été passée, mardi dernier, à Cahors, par M. le général Bryans, commandant la subdivision de Tarn-et-Garonne et du Lot.

Un feu de cheminée s'est déclaré, mercredi dernier, dans la maison de M. P., place du marché; aucune perte n'a été causée.

M. Bruny, receveur des actes civils et des successions à Montauban, vient d'être nommé conservateur des hypothèques à la résidence de Gourdon.

La distribution des prix de la Société impériale et centrale d'agriculture de France vient d'avoir lieu dans la salle de la Société d'horticulture, sous la présidence de M. le baron Séguier.

M. le docteur Sirand, de Larnagol, près Cahors, a obtenu une médaille d'or, à l'effigie d'Olivier de Serres, pour ses expériences sur l'industrie séricicole.

La cour de cassation (chambre civile), a rendu, relativement à l'imprescriptibilité des eaux provenant des fontaines communales, un arrêt d'où il résulte que les eaux prises à la sortie des fontaines publiques d'une commune, lors même qu'elles se trouvent momentanément surabondantes et superflues pour satisfaire aux besoins des habitants, n'en conservent pas moins leur nature d'eaux publiques et demeurent, comme telles, imprescriptibles.

Par suite, la possession, même trentenaire, qu'un particulier peut avoir de ces eaux, en les employant, par dérivation, à l'irrigation de ses propriétés, ne peut être considérée que comme précaire et de simple tolérance, et ne saurait, par conséquent, servir de base à la prescription et constituer à son profit une servitude.

M. Alphonse Oudry, qui a longtemps exercé les fonctions d'ingénieur dans le département du Lot, s'occupe en ce moment de la réalisation d'un projet gigantesque, celui de relier la Sicile à la terre ferme, à travers le détroit de Messine, par un pont de quatre arches de mille mètres-d'ouverture chacune. M. Oudry est, on doit se le rappeler, l'auteur de ce fameux pont de Brest dont on a tant parlé.

Les avis transmis des départements à la direction centrale des télégraphes, à Paris, constatent que le nombre des dépêches expédiées quotidiennement s'est déjà accru notablement, par suite du tarif réduit dont l'application a commencé le 1^{er} janvier.

On écrit de Lyon :
Le Tribunal de police correctionnelle vient

de faire l'application, à un huissier de notre ressort, de l'article 14 de la loi du 14 juin 1813, qui exige que l'huissier signifie ses actes en personne, et ne se contente pas d'envoyer son clerc porter copie d'un acte tout préparé d'avance. Le *parlant à...*, qui n'est quelquefois qu'une fiction, doit devenir une vérité. L'huissier en question a été condamné au minimum de la peine, 200 fr. d'amende et trois mois de suspension.

Un de nos correspondants nous transmet une nouvelle, arrivée de Londres, qui ne peut manquer d'intéresser les marchands de vins et les propriétaires de vignobles. A la suite de négociations suivies entre les délégués de la France et de l'Angleterre, une importante modification vient d'être introduite dans les tarifs à l'entrée du territoire britannique. L'échelle alcoolique est remplacée par un droit unique, frappant tous les vins dont la force ne dépassera pas un certain degré. Le nouveau droit sera de 27 fr. 51 c. par hectolitre, c'est-à-dire le chiffre le plus bas porté au traité. Rien n'est encore arrêté au sujet de la fixation du degré, qui ne devra pas être dépassé par les vins sur lesquels sera perçue la taxe dont il s'agit; mais on ne doute point, parmi les gens au courant de cette affaire, que la base adoptée ne favorise autant que possible l'exportation de nos vins de moyenne force alcoolique, ceux dont la récolte est la plus abondante chez nous et l'exportation la plus fructueuse.

(Napoléonien.)

Revue du Théâtre.

Nous avons vu jouer, pour la deuxième fois, cette semaine, *Gentil-Bernard et le Vicomte de Létorières*. Ces deux pièces, fort belles, et rendues d'une manière supérieure par M^{lle} Irma Aubry, ont cependant attiré peu de monde. Les dames surtout semblent avoir complètement oublié le chemin du théâtre.

M^{lle} Aubry a aussi paru dans une charmante comédie-vaudeville : *la Marquise de Prétintaille*; elle a interprété son rôle avec ce goût exquis, cette verve intarissable, ce naturel parfait, qualités si précieuses chez un artiste, que notre excellente comédienne possède à un si haut degré.

Tous les autres acteurs de cette comédie, se sont très-bien acquittés de leurs rôles. Gustave surtout, à su, durant toute la pièce, s'attirer, par la vérité de son jeu, les plus chaleureux applaudissements des spectateurs.

M. Raoul, subitement indisposé, au moment d'entrer en scène s'est heureusement bien vite rétabli, et a pu remplir, même avec succès, et sans la moindre rechute, son rôle du chevalier de Champfleury.

M. Raymond, visiblement ému de l'indisposition de son confrère, n'en a pas moins été un digne marquis de Prétintaille.

M^{lle} Mariani a, dans son rôle de Louison, plaidé avec beaucoup de chaleur la cause de son cousin Jean Grivel, elle mérite tous nos éloges.

La représentation de Jeudi commençait par *les deux Aveugles*, bouffonnerie musicale fort bien jouée par Gustave et Georges et qui a provoqué l'hilarité générale.

LOUIS LAYTOU.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Dimanche 12 janvier 1862.

Pour la clôture définitive des représentations de M^{lle} Irma AUBRY, artiste du théâtre du Palais-Royal.

Les Trois Gamins, vaudeville en trois actes. M^{lle} Aubry remplira le rôle de Francis-Bertin, dit Fanfan.

On commencera par *La Niaise de Saint-Flour*, vaudeville en un acte.

Les Trois Gamins commenceront à huit h. et demie précises.

A l'étude *Rose de Montal*, pièce en vers, par M. Léon Valéry, de Cahors.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 5 janvier 1862.
32 Versements dont 9 nouveaux... 3,456 f.
» Rembour^s dont » pour solde... »

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.
Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 05^e; 2^e catégorie, 95^e.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 85^e; 2^e catég., 75^e.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 20^e; 2^e catégorie, 1^{er} 10^e.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 45^e; 2^e catégorie 1^{er} 05.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861.
1^{re} qualité 43 c., 2^e qualité 40 c., 3^e qualité 36 c.
Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Lot-et-Garonne. — La Cour impériale d'Agen vient de faire une nouvelle perte; M. Pellefigue, un de ses conseillers les plus distingués, a succombé avant-hier, lundi, à une maladie courte, mais qui avait pris, dès le début, un caractère grave et alarmant. La mort de M. Pellefigue fait un vide qu'il sera difficile de combler. Instruit dans la pratique du droit et versé dans la connaissance des affaires, il apportait dans l'exercice de ses fonctions les qualités qui caractérisent le véritable magistrat : un esprit éclairé, une grande rectitude de jugement et par-dessus tout la conscience des devoirs que lui imposait sa charge. C'était un homme de bien dans toute la force du mot et qui emporte avec lui les regrets non seulement de la Compagnie à laquelle il appartenait, mais encore de tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître et d'apprécier les qualités de son noble cœur.

Ses obsèques ont lieu au moment où nous mettons sous presse : l'assistance est fort nombreuse. (Journal de Lot-et-Garonne.)

Dordogne. — On écrit de Sarlat que la récolte des truffes est excellente dans le Périgord; aussi les marchés sont-ils abondamment pourvus. Mais on assure que, d'un marché à l'autre, il s'est produit une hausse très-sensible sur le prix du précieux tubercule : le demi-kilogramme était, mercredi dernier, à 7 fr. 50 c., et le samedi suivant à 9 fr. 50 c.

Décidément, ce précieux cryptogame est exclusivement destiné pour les princes de la finance : les truffes, premier choix, à la foire de Brive, se vendaient 30 fr. le kilogr.; le second choix valait de 10 à 12 fr. le demi-kilogr.

Où donc est le temps où on avait une belle dinde bien truffée pour 15 francs!

(Corrézien.)

Haute-Garonne. — Dans l'école des mousquetaires et novices, établie à Marseille, plusieurs places sont devenues vacantes, par suite des demandes réitérées de la marine impériale et de celles de plus en plus nombreuses faites par le commerce.

Les familles qui seraient dans l'intention de faire suivre la carrière maritime à leurs enfants et de les faire entrer à cette école, pourront se présenter à la mairie de Toulouse, bureau du secrétariat, où il leur sera donné connaissance des conditions d'admission, tous les jours, le dimanche excepté, de une à quatre heures après midi. (Journal de Toulouse.)

Aveyron. — Un concours pour plusieurs emplois d'agents secondaires des ponts-et-chaussées, dans le département de l'Aveyron, sera ouvert, à Rodez, le 27 janvier courant, dans une des salles de la préfecture.

Les connaissances exigées sont les suivantes : Bonne écriture. — Principes de la langue française. — Arithmétique élémentaire. — Exposition du système métrique des poids et mesures. — Notions de géométrie relatives à la mesure des angles, des surfaces et des solides. — Éléments de dessin linéaire.

Les candidats doivent être âgés de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-huit ans au moment de l'examen.

Toutefois, les militaires porteurs d'un congé régulier peuvent concourir jusqu'à trente-deux ans.

Les candidats devront avoir adressé leur demande à M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du département de l'Aveyron, à Rodez, avant le 20 janvier. (Napoléonien.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Le ministère s'attendait jeudi soir ou à une délibération catégorique qui engageât la majorité à rester compacte, à soutenir le ministère tel qu'il est, ou à une déclaration nettement formulée que le cabinet ne méritait plus la confiance de la Chambre. Mais la réunion s'est séparée sans prendre aucun parti.

La majorité est aujourd'hui divisée en deux troupes. Le parti le moins nombreux veut le maintien à tout prix du ministère actuel, tel qu'il est, ou tel qu'il sera; en un mot, cette fraction de la majorité a une confiance aveugle dans le baron Ricasoli et dans ses collègues; elle se compose de tous les Toscans, de la plupart des députés lombards, MM. Giorgini, Massari et Busacia en sont les chefs.

L'autre fraction compte dans ses rangs presque tous les piémontais, des Napolitains et des députés de l'Emilie. Elle est convaincue de la nécessité du renvoi, ou du moins d'une modification du ministère, et à défaut d'une alliance entre MM. Ricasoli et Ratazzi, elle est prête à appuyer un cabinet Ratazzi. Les chefs de cette fraction ont deux hom-

mes politiques d'une grande autorité : le marquis Gustave de Cavour et M. Farini.

C'est ce dernier groupe de députés qui a proposé d'attaquer et de renverser le ministère dans quelques jours. (Patrie.)

Rome, 7 janvier.

Le prince Czartoriski a eu une longue audience du Pape. On assure que le Saint-Père, tout en approuvant la conduite du clergé polonais, a tenu un langage de conciliation. Il aurait promis d'adresser au Czar une lettre autographe pour obtenir la liberté du chanoine Bialobrzski.

ALLEMAGNE.

Berlin, 1 janvier. — On annonce que le roi ouvrira la session du Parlement en personne. Le discours du trône n'a pas encore été rédigé formellement; toutefois, la teneur a déjà été l'objet de quelques délibérations. On est disposé à croire que le roi se prononcera dans ce discours sur les limites respectives du pouvoir royal et de l'influence parlementaire, non pas précisément en formulant des principes généraux, mais en examinant le thème au point de vue de certaines questions capitales dont il s'agit.

4 janvier. — Le roi est tombé malade. Il s'est refroidi hier dans une promenade en voiture et a gardé le lit aujourd'hui. Son indisposition ne présente rien de grave jusqu'ici. (Gazette de la Bourse.)

POLOGNE.

On écrit de Varsovie à la Gazette de Silésie, sous la date du 31 décembre :

« On parle généralement ici d'une amnistie que proclamerait bientôt le gouvernement, après avoir déporté les hommes les plus compromis dans le mouvement récent. L'état actuel du royaume de Pologne ne peut être, dans tous les cas, que transitoire; on ne gouverne pas longtemps à l'aide de l'état de siège. La grave affaire reste toujours celle de la fermeture des églises, le clergé demande des garanties contre leur profanation avant d'ordonner leur réouverture. On sait parfaitement bien ici que le prince Witold Czartoryski, fils aîné du feu prince Adam, a eu, le 15 de ce mois, une longue audience au Vatican. On assure que Sa Sainteté a formellement approuvé la conduite de l'administrateur du diocèse, le prélat Bialobrzski. »

Cracovie, 5 janvier.

Les nouvelles privées de Varsovie contrastent avec les publications officielles. Il est certain que la ville est de nouveau agitée. Des placards incendiaires excitent la population. On assure que, si le gouvernement s'obstine à ne pas absoudre Mgr Bialobrzski, une collision est inévitable, et les massacres seront d'autant plus terribles que les paysans sont excités par les soldats à la haine contre la noblesse et la bourgeoisie.

Les fêtes de Noël ont été célébrées par les catholiques dans une petite chapelle du faubourg de Praga.

Un organe clandestin de publicité a été découvert. Il a produit de nombreuses arrestations. (Havas.)

— Le Czar annonce comme une nouvelle authentique, dans une correspondance de Rome, qu'il est arrivé dans cette ville un agent russe qui a posé au cardinal Antonelli, au nom du gouvernement russe l'ultimatum suivant : Le Pape blâmera la conduite des évêques et du clergé polonais, ou bien la Russie reconnaîtra le royaume d'Italie. (Havas.)

ANGLETERRE.

Un conseil privé a été tenu aujourd'hui à Osborne pour autoriser une nouvelle prorogation du Parlement au jeudi 6 février. (Globe.)

— Les ministres ont importuné la reine le moins possible des affaires publiques depuis son deuil. Il n'y a que des questions d'une urgence absolue qui aient troublé la retraite royale. La reine, entourée de sa famille et occupée principalement de soins domestiques, a par degrés recouvré du calme, et elle supporte sa grande douleur avec dignité et résolution. (Morning-Advertiser.)

AMÉRIQUE.

On lit dans le *Courrier des États-Unis* du 19 décembre : Une lugubre nouvelle nous arrive du Sud : la ville de Charleston est à moitié réduite en cendres.

Comment l'incendie a-t-il éclaté et quelles en sont les véritables proportions? Ce sont deux questions auxquelles il est pour le présent impossible de répondre avec certitude.

Les renseignements s'accordent à établir que le feu s'est déclaré mercredi, vers neuf heures du soir, dans une fabrique de châssis de Hazel street. Alimentées par le matériel de l'établissement et activées par une brise très-vive, les flammes n'ont pas tardé à traverser la rue. Dès lors leurs progrès, combattus par des moyens insuffisants, ont été rapides et terribles. Ils continuaient encore jeudi, à cinq heures de l'après-midi, date des derniers avis que nous avons en ce moment sous les yeux.

S'il est vrai, comme l'ajoute une dépêche, que l'incendie ait fini par traverser Broad street, le bureau du télégraphe et ceux des principaux journaux de la ville, les banques et les bureaux des compagnies d'assurances auront été à leur tour enveloppées dans la conflagration.

C'est également dans cette partie de la ville que se trouvaient deux fonderies employées à fondre des canons, des boulets et des bombes pour l'artillerie confédérée. Ce ne serait pas la moindre perte, au point de vue de la cause du Sud.

Aux dernières nouvelles, les pompes de Savannah, d'Augusta et de Columbia étaient venues joindre leurs efforts à celles de Charleston pour arrêter la marche du fléau.

Ces trois villes avaient également expédié des secours pour les milliers d'habitants que le désastre laissait sans pain et sans abri.

Telles sont les données que nous avons sur la calamité en elle-même; à l'entour se groupent des rumeurs con-

fuses qui en augmenteraient l'horreur. On parle de torches incendiaires appliquées par la main des nègres, qui auraient cherché dans le feu un auxiliaire à leurs projets d'insurrection.

Le *Herald*, toujours le premier en matière de nouvelles hasardeuses propres à exagérer les émotions publiques, prétend savoir qu'un vaste complot a été en effet découvert parmi les esclaves, grâce à la dénonciation de l'un d'entre eux. L'autorité militaire, ainsi mise en éveil, aurait prévenu de quelques heures à peine l'explosion de ce complot, qui devait réunir les noirs de la ville et ceux de la campagne dans une insurrection simultanée. Des arrestations et des saisies d'armes auraient été opérées, et la justice aurait même mis la main sur l'auteur de l'incendie. Cette lugubre histoire se couronne par le bruit d'un soulèvement effectif des esclaves dans l'intérieur du pays.

L'Illinois, en passant au large de cette malheureuse cité, a signalé cet immense embrasement qui, paraît-il, illuminait toute la baie. « Jamais, dit le capitaine de ce steamer, je n'avais été témoin d'un spectacle semblable, bien propre à remplir d'angoisses et d'horreur le cœur le plus indifférent et le plus bronzé à toutes les émotions. » Samedi, à la Bourse de New-York, on a affiché un placard invitant les citoyens à prendre part à une souscription pour venir en aide aux victimes de la catastrophe.

Les journaux de Charleston évaluent à 516 le nombre de constructions devenues la proie des flammes, et à 7 millions de dollars le chiffre des pertes.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

10 janvier.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* : A l'occasion de la mort de S. A. R. l'infant don Juan, duc de Béja, frère de S. M. le roi de Portugal, l'Empereur prendra le deuil le 9 janvier pour quatre jours, qui seront portés deux jours en deuil ordinaire, et les deux autres en petit deuil.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

L'Empereur, en phaéton, qu'il conduisait lui-même, est passé hier sur les boulevards, se rendant au boulevard du Prince-Eugène et au canal pour visiter les travaux qui s'y exécutent.

Par décret du 4 janvier, M. Decaen, directeur de la succursale de la Banque de France à Troyes, a été nommé directeur de la succursale de Caen, en remplacement de M. Lecesne, démissionnaire.

M. Paillette, caissier de la succursale de la Banque de France au Havre, a été nommé directeur de la succursale de Troyes.

Sa Majesté l'Impératrice a honoré de sa présence la 110^e représentation des *Pirates de la Savane*, donnés pour la dernière fois à l'Ambigu-Comique.

Le 31 décembre, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, les musiques réunies de la garde, aux Tuileries, ont exécuté une marche (*le Troubadour*) composée par notre compatriote M. A. Sélenik.

L'Empereur a fait demander quel était l'auteur de ce morceau, et le lendemain, la musique du 2^e voltigeurs, de service pendant le dîner de Leurs Majestés, a été complimentée par elles. Puis, le 2 janvier, à dix heures, M. Sélenik ayant été mandé aux Tuileries, y a reçu, de la part de l'Empereur et de l'Impératrice, une montre en or de Lepaute, et marquée au chiffre de l'Impératrice.

Hier au soir à eu lieu, au palais des Tuileries, le premier grand bal de l'hiver. A dix heures, le premier étage des Tuileries apparaissait tout en feu et la cour du palais se remplissait de magnifiques équipages. L'orchestre de Strauss était dans le salon des maréchaux, et les danses ont été pleines d'animation. La fête s'est prolongée jusqu'à quatre heures du matin.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins et spiritueux.

Depuis le commencement de la semaine, les 3/6 du Nord sont constamment restés fermes. Le disponible à 74 fr.; le livrable sur les quatre mois de janvier à 76, 77 l'hect., à 30 degrés. Les alcools du Languedoc en disponible sont à 400, 405 fr. l'hect., à 86 degrés.

Le prix moyen officiel des alcools du Nord pour le disponible est de 71 fr. l'hect.

Les eaux-de-vie et les vins, pendant cette huitaine, n'ont donné lieu qu'à bien peu d'affaires. Les prix sont fermement tenus; néanmoins, on a confiance que les transactions reprendront de l'activité pour la fin du mois.

TOULON.

Voici le cours des vins rouges du Var, premier choix, pris dans les vignobles : Baudol 4864, 20 fr. la millerole de 70 litres; Pierrefeu 1861, 150 fr. la boute de 530 litres; Montagne de 4864, 130 fr. la boute de 496 litres.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 2^e QUINZAINE DE DÉCEMBRE.

	l'hectolitre.	le quintal métrique.
Froment....	28 ^{fr} 81	36 ^{fr} 68
Méteil.....	22 47	30 62
Seigle.....	20 66	30 13
Orge.....	20 »	33 33
Sarrasin....	» »	» »
Maïs.....	16 73	24 73
Avoine.....	11 41	25 91
Haricots....	24 92	31 07

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^{fr} 47; 2^e qualité, 0^{fr} 39; 3^e qualité, 0^{fr} 35.

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^{er} 02; Vache 0^{fr} 65; Veau 1^{er} 45; Mouton, 1^{er} 44 c.

Porc, 1^{er} 21.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2^e quinzaine de novembre.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	35	35	566 k.	0 ^{fr} 58
Veaux.....	46	46	82 k.	0 ^{fr} 65
Moutons.....	182	182	34 k.	0 ^{fr} 50
Porcs.....	121	121	163 k.	0 ^{fr} 88

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 11 janvier.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	368	99	29 ^{fr} 22	78 k. 240
Maïs.....	194	100	16 ^{fr} 23	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

9 janvier 1862.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant :			
3 pour 100	68 30	» 70	» »
4 1/2 pour 100.....	97	» 50	» »
Obligations du Trésor ..	451 25	1 25	» »
Banque de France.....	2945	» »	5

10 janvier.

	Au comptant :		
3 pour 100	68 60	» 30	» »
4 1/2 pour cent	97	» »	» »
Obligations du Trésor ..	452 50	1 25	» »
Banque de France.....	2945	» »	» »

11 janvier.

	Au comptant :		
3 pour 100	68 40	» »	20
4 1/2 pour 100.....	97 30	» 30	» »
Obligations du Trésor ..	453 75	1 25	» »
Banque de France.....	2930	» »	45

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

10 janvier. Nègre (Français).

Mariages.

9 — Chamion (Elie-Napoléon), marchand mercier et Bonnet (Marie-Louise), sans profession.

9 — Bach (Victor), tailleur d'habits et Barenz (Rose), lisseuse.

Décès.

8 — Cossé (Jacques), cordonnier, 64 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

EXTRAIT

Des annonces judiciaires publiées dans le *Courrier du Lot*, au n^o 1363, du 8 janvier 1862.

Etude de M^e DELPY, avoué à Cahors.

Vente sur saisie de divers immeubles, situés sur la commune de Montcabrier, canton de Puylaroque. Sur la tête du sieur Arnaud Gualbert, cultivateur, domicilié à Prayssac, pris comme tuteur de François Bugès ancien marchand aubergiste, interdit par suite d'une condamnation judiciaire.

Requête du sieur Etienne Dupuy domestique domicilié à Prayssac.

Désignation des immeubles à vendre.

- 1, 2, 3, 4. Une maison à Montcabrier, avec grange attenante et jardin à la suite, contenant ensemble 2 ares.
- 5. Un bois contenant 39 ares.
- 6. Une terre contenant 50 ares 70 centiares.
- 7. Un bois contenant 39 ares 10 centiares.
- 8. Une terre contenant 1 hect. 49 ares 50 centiares.
- 9. Un bois contenant 58 ares 90 centiares.

L'adjudication de ces immeubles aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, le 13 février prochain, sur la mise à prix de 500 fr. — Le 1^{er} lot formé des quatre premiers articles de 250 fr.; le 2^e lot, formé des cinquième et sixième articles, 250 fr.; le 3^e lot formé des septième, huitième et neuvième articles.

Signé : DELPY, avoué.

En vente chez M^{me} veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département.

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1862

Contenant les Adresses des principaux Négociants, Commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annaires de ces préfectures.

On trouve toujours chez M^{me} Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; un grand assortiment de livres pour distributions des Prix, les Ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

AVIS

Le jour de la Foire, une chienne épagneule toute noire et portant un collier sans nom a été perdue. On prie celui qui l'aura trouvée de la conduire aux bureaux du *Journal du Lot*, rue de la Mairie, 6. — Le propriétaire promet une bonne récompense.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

A LA VILLE DE CAHORS HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les SOURCES, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, 1 vol. in-8^o..... 5 fr.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite
Billets de mariages, etc., etc.

AVIS

Les sieurs MANDELLI, frères, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir, cette année, de Paris, un bel assortiment d'articles nouveautés pour étrennes.

Ces articles sont des plus frais des plus élégants et des plus variés.

En conséquence, ils invitent le public à visiter leur magasin, convaincus, d'avance, qu'ils sont à même de satisfaire à l'exigence de tous les goûts.

Vente à prix fixe et modéré.
Galerie Bonafous, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU